

NORME ENISO 21420 : 2020

EXIGENCES GÉNÉRALES GANTS DE PROTECTIONS

Cette norme définit les exigences générales concernant l'ergonomie et la construction du gant, l'innocuité, le confort et l'efficacité, le marquage et l'information fournie par le fabricant. Elle s'applique aussi aux manchettes.

Cette norme s'applique en association avec les normes européennes spécifiques appropriées.

CRITÈRES :

INNOCUITÉ DES GANTS DE PROTECTION :

Les gants ne doivent pas être nocif pour l'utilisateur
Le pH du gant doit être compris entre 3.5 et 9.5
La teneur en chrome VI ne doit pas dépasser 3mg/kg

CONFORT ET EFFICACITÉ

Tailles des mains* :

** Toutes taille plus petite ou plus grande peuvent être déduite par extrapolation des données, tableau extrait de l'Annexe B*

| Taille de la main | Tour de main (mm) | Longueur de la main (mm) |
|-------------------|-------------------|--------------------------|
| 6 | 152 | 160 |
| 7 | 178 | 171 |
| 8 | 203 | 182 |
| 9 | 229 | 192 |
| 10 | 254 | 204 |
| 11 | 279 | 215 |

Dextérité :

| Niveau de performance | Plus petit diamètre* |
|-----------------------|----------------------|
| 1 (Minimum) | 11.0 |
| 2 | 9.5 |
| 3 | 8.0 |
| 4 | 6.5 |
| 5 (Excellent) | 5.0 |

** d'une épingle pouvant être saisie avec la main gantée 3 fois en 30 secondes*

Les tests de taille et de dextérité ne sont plus obligatoires depuis la mise en place de cette norme hormis pour les gants soudeurs.

PERMÉABILITÉ ET ABSORPTION À LA VAPEUR D'EAU :

Si possible, les gants doivent être perméables à la vapeur d'eau et avoir une capacité d'absorption de vapeur d'eau.

MARQUAGE DU GANT :

Chaque gant devra porter les informations suivantes* :

- le nom, la marque commerciale ou un autre moyen d'identification du fabricant ou de son représentant autorisé;
- La désignation du gant
- La taille
- Les pictogrammes appropriés aux normes revendiqués ainsi que les niveaux de performances obtenus.
- la date de fabrication, au moins le mois et l'année ou tout moyen assurant la traçabilité du lot de fabrication;

** Le marquage doit rester visible, lisible et indélébile.*

LES INFORMATIONS FOURNIES PAR LE FABRICANT :

A fournir lors de la mise sur le marché du gant. Disponible sur demande. Elle comporte :

- Nom et adresse complète du fabricant ou de son représentant autorisé.
- La désignation du gant
- La gamme de taille disponible
- Utilisation prévu selon les normes concernées.
- Les pictogrammes ainsi que les niveaux de performance.
- Des avertissements concernant les problèmes susceptibles d'être rencontrés.
- Une liste des substances allergènes connues
- Les instructions d'utilisation/d'entretien